

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06 FEV. 2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Réaménagement de la rue de Gresswiller et du Chemin du Gliesberg à Strasbourg Montagne Verte

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Le Président de l'Eurométropole

RCS / SIRET

2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7

Forme juridique

Métropole

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Création d'une nouvelle voie en sortie de 40ml du secteur du Gliesberg sur la route de Schirmeck.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement concerne :

- Création d'un parking et d'une nouvelle voie sur l'emplacement de l'ancienne station-service.
- Réaménagement d'espaces publics (voirie, trottoirs et parvis d'école) de la rue de Gresswiller et du Chemin du Gliesberg
- Aménagements paysagers (plantations arbustives et d'arbres)

#### 4.2 Objectifs du projet

Le secteur du Gliesberg est un îlot enclavé comprenant la rue de Gresswiller et le chemin du Gliesberg qui sont deux voies en impasse avec une seule entrée et sortie sur la route de Schirmeck.

Le secteur est composé de pavillons d'habitation, de grands immeubles collectifs confortant une densité d'habitants assez importante, du groupe scolaire du Gliesberg qui accueille environ 400 élèves (école élémentaire, école maternelle et gymnase).

Le secteur fait partie du PNU, les accès piétons et cyclistes sont au bout des 2 impasses.

Le secteur offre environ 60 places de stationnement qui ne suffisent pas aux horaires d'entrée et de sortie des classes.

L'intégration de la parcelle de la station-service au projet permet de créer une nouvelle ouverture du quartier vers le PNU depuis la route de Schirmeck, de donner de la place aux écoles, d'améliorer le cadre de vie du quartier, et d'optimiser le stationnement en créant un nouveau parking.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Les travaux sont prévu à partir du 2ème semestre 2018.
- 1ère phase : terrassement du terrain de l'ancienne station-service et réalisation d'une plate-forme provisoire qui servira de base-vie aux entreprises et de stationnement provisoire pour les riverains de la rue de Gresswiller et du chemin du Gliesberg.
- 2ème phase : travaux de génie-civil pour l'éclairage public.
- 3ème phase, pendant les vacances scolaire : réaménagement de la rue de Gresswiller et du chemin du Gliesberg.
- 4ème phase : réalisation de la nouvelle voirie et des parkings à la place de la plate-forme provisoire.
- 5ème phase : espaces verts à l'automne.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement projeté permettra à sa mise en service :

- un fonctionnement en sens unique en boucle au droit du parvis de l'école élémentaire avec une entrée située au niveau de l'accès existant et une sortie au niveau de la nouvelle voirie située sur l'emprise de la station service.
- de créer une allée piétonne confortable (de 3.00 à 5.00m) qui permet de desservir les écoles en toute sécurité.
- de sécuriser les modes de déplacement doux (piétons et cyclistes) en créant des zones apaisées (zone 30 et zone de rencontre.)
- de créer une zone de stationnement supplémentaire qui permet d'optimiser le stationnement le long du chemin du Gliesberg.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'emprise total du projet = 1558m <sup>2</sup> dont surface de chaussée : 195m <sup>2</sup> surface de parking : 274m <sup>2</sup> surface de cheminement piétons : 427m <sup>2</sup> surface d'espace vert : 662m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

entre la route de Schirmeck et le chemin du Gliesberg à Strasbourg Montagne Verte.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48°34'05"N Lat. 7°42'36"

Point d'arrivée :

Long. 48°34'06"N Lat. 7°42'35"

Communes traversées :

strasbourg

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non 

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non 

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Bruit dans l'environnement de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé par délibération le 17 octobre 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg.  zone U-Fai: zone urbanisée inondable par un aléa faible. Zones d'autorisation sous conditions.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est une ancienne station essence. Il est concerné par les prescriptions réglementaires liées aux sites et sols pollués inscrit au règlement du PLU approuvé en décembre 2016.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site de l'ancienne station-service il faudra terrasser sur une hauteur moyenne de 80cm. 30ml x 30ml x 80cm = 1125m <sup>3</sup>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le principe vise à réutiliser au maximum les matériaux en place en accord avec le laboratoire du maître d'ouvrage afin de limiter l'utilisation de ressources externes. Des matériaux complémentaires sont nécessaires : revêtements (enrobés, pavés), terre végétale pour aménagements paysagers.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans le périmètre du PPRT de Strasbourg.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporairement dans le cadre des travaux de création de la voie. En exploitation, le projet n'entraîne pas de hausse substantielle de trafic mais permet de fluidifier le trafic de véhicules motorisés mais également le cheminement des modes doux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, par la présence d'engins de travaux publics et sur la durée de réalisation. En exploitation, le trafic automobile actuel du quartier est générateur de bruit. Cependant, le projet répartit mieux les flux de trafic (Voitures, modes doux, piétons) en favorisant les piétons et les cyclistes. Il n'engendre pas de bruit supplémentaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la mise en place des matériaux structurels de chaussées et trottoirs nécessitent un compactage pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Cette phase , réalisée par des engins compacteurs est limitée dans le temps ( lors des opérations de mise en œuvre des structures)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage sera prolongé sur le nouveau tronçon et orienté vers les espaces publics</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, de façon résiduelle, avec émission de poussières.</p> <p>En exploitation, l'aménagement d'une voie en sens unique n'engendre pas de flux supplémentaires dans le secteur. De plus, le projet vise à favoriser les déplacements piétons et cyclistes</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront collectées par des puisards et rejetés dans le réseau unitaire existant chemin du Glienberg.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des déchets inertes provenant des terrassements seront évacués par l'entreprise en charge des travaux.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet de voirie ne desservira pas de nouvelles constructions.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet apporte des améliorations sur l'environnement et la santé humaine par :

- un fonctionnement en sens unique en boucle au droit du parvis de l'école élémentaire qui permettra d'avoir moins de conflit entre les voitures et les piétons.
- de créer une allée piétonne confortable (de 3.00 à 5.00m) qui permet de desservir les écoles en toute sécurité.
- de sécuriser les modes de déplacement doux (piétons et cyclistes) en créant des zones apaisées (zone 30 et zone de rencontre.)
- de créer une zone de stationnement supplémentaire qui permet d'optimiser le stationnement le long du chemin du Gliesberg.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car il est destiné à améliorer le cadre de vie du quartier en créant des grandes allées piétonnes qui permettent aux parents et aux enfants de se rendre en toute sécurité aux écoles.

L'impact sur l'environnement en terme de nuisances sera maîtrisé du fait de l'aménagement prévu : plantation d'arbres, dispositifs de réduction de la vitesse automobile, requalification de l'ancienne station essence.

Le projet est bénéfique pour la santé humaine car il favorise le vélo et la marche à pied.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à STRASBOURG

le, 17/01/2018

Signature

  
**Pierre LAPLANE**  
Directeur Général des Services

